



PRÉFET DE LA RÉGION FRANCHE-COMTÉ

Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture
et de la forêt

Service régional
de l'alimentation

SRAL

03.39.59.40.00

**AGREMENT
POUR LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE
ET LE CONSEIL INDEPENDANT A L'UTILISATION
DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

Références Réglementaires :

- Vu les articles L254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Vu le Décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu la délégation de signature du préfet de la région FRANCHE COMTE au Directeur de la DRAAF de FRANCHE COMTE publiée le 10 août 2015 ;

L'organisme : **JARDINERIE GRANDEUR NATURE**
domicilié à : **Rue de Strasbourg**
ZI des Charmes d'Amont
39500 TAVAUUX

est agréé sous le **numéro d'immatriculation : FC00182**

pour effectuer ses activités de :

- **Distribution de produits phytopharmaceutiques à des distributeurs non professionnels.**

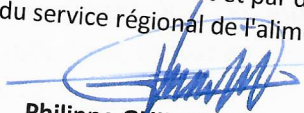
Cet agrément est renouvelé annuellement par tacite reconduction tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies sous réserve de la production des documents identifiés dans la lettre d'accompagnement. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements rattachés à votre organisme et bénéficiant de cet agrément :

JARDINERIE GRANDEUR NATURE	39500	TAVAUUX
----------------------------	-------	---------

Fait à BESANCON, le 24 novembre 2015

Pour le Directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt et par délégation,
le chef du service régional de l'alimentation


Philippe GUILLEMARD